

**Corporation des propriétaires
de**

**BARS
BRASSERIES
ET TAVERNES**
du Québec



130, rue Principale, Châteauguay (QC) J6J 3H1
Tél. (450) 692-8443 Fax. (450) 692-7638

7373, rue Cordner, LaSalle (QC) H8N 2R5
Tél. (514) 937-0531 Fax. (514) 933-0936

Montréal, le 6 janvier 2022

L'honorable François Legault
Premier ministre du Québec
Conseil exécutif
Édifice Honoré-Mercier
835, boulevard René-Lévesque est
3^e étage
Québec (Québec) G1A 1B4

PAR TÉLÉCOPIEUR : 1 (418) 643-3924

et

Monsieur Christian Dubé
Ministre de la Santé et des Services sociaux
Édifice Catherine-De Longpré
1075, chemin Sainte-Foy
15^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

PAR COURRIEL : ministre@msss.gouv.qc.ca

Objet : Pandémie liée à la Covid-19
Variant Omicron
Élargissement du passeport vaccinal insuffisant

Monsieur le Premier ministre du Québec,
Monsieur le Ministre de la Santé et des Services sociaux,

La Corporation des Propriétaires de Bars, Brasseries et Tavernes du Québec («CPBBTQ») et l'Union des Tenanciers de Bars du Québec («UTBQ»), via leur président respectif, messieurs Renaud Poulin et Peter Sergakis, vous transmettent la présente lettre au nom de leurs membres respectifs pour faire suite aux annonces d'aujourd'hui du Ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Christian Dubé.

Plus spécifiquement, la CPBBTQ et l'UTBQ sont plus que mécontents du faible élargissement du passeport vaccinal annoncé aujourd'hui, dont l'application ne sera finalement étendue qu'à la Société des alcools du Québec («SAQ») et à la Société québécoise du cannabis («SQDC»), et ce pas avant le 18 janvier 2022!

Ceci est, au regard de l'urgence de la situation causée par le variant Omicron, plus qu'insuffisant considérant, entre autres, l'augmentation fulgurante et incessante des hospitalisations, du taux d'absentéisme des travailleurs de la santé ainsi que du niveau de délestage, poussant le système de santé québécois presque au point de rupture!

En plus d'être insuffisant, ce chétif élargissement s'avère vain dans les faits puisqu'il est facilement contournable par les personnes non-vaccinées : elles pourront simplement demander à un proche ou une connaissance de faire leurs courses pour elles à la SAQ ou la SQDC, ou même utiliser les plateformes d'achat en ligne respectives de ces-dernières pour faire leurs achats ou bien s'approvisionner via les épiceries ou encore les dépanneurs qui eux offriront, sans restriction, de l'alcool (que ce soit sous forme de bières, cidres, ou encore vins) aux personnes non-vaccinées.

Pire scénario encore, bien réel et inquiétant : les québécois non-vaccinés pourront se tourner vers le marché illégal pour se ravitailler en cannabis, lequel ne sera aucunement soumis à l'obligation du passeport vaccinal, ce qui favorise et encourage d'autant les acteurs du crime organisé.

Cette stratégie de *pas de tortue* prise par le gouvernement du Québec n'est nullement adéquate à la situation épidémiologique actuelle : elle est insuffisante pour avoir un réel impact sur l'engorgement du système de soin et de manière incidente, sur une éventuelle reprise de l'économie, incluant une prochaine réouverture des bars et restos-bars de la province. En effet, l'annonce d'aujourd'hui n'a fait que décourager encore plus les tenanciers et restaurateurs du Québec qui n'ont aucun espoir que ce faible durcissement des mesures envers les non-vaccinés aura un quelconque effet bénéfique pour eux. Ils sont découragés à l'idée de rester fermer encore pour des mois durant, alors que les personnes non-vaccinées, elles, s'en sortent si facilement, sans réels inconvénients.

Au surplus, attendre jusqu'au 18 janvier 2022 pour que ce maigre obstacle soit créé pour les personnes non-vaccinés est hautement contestable. Celles-ci ont la possibilité de se faire inoculer depuis maintenant près d'un an, chose qu'elles n'ont toujours pas faite. Il est temps de leur rendre la vie un peu plus difficile sans plus tarder. En effet, tous en conviendront, l'implantation du passeport vaccinal dans les SAQ et SQDC ne revêt pas une grande logistique et ne requiert nullement un délai de 12 jours pour sa mise en place! Nous rappelons que, de manière analogue, tous les restaurateurs et tenanciers de bars n'ont eu qu'un préavis de 24 heures pour fermer leur commerce. Pourquoi une telle disparité de traitement?

Ainsi, la CPBBTQ et l'UTBQ réitèrent leur demande du 4 janvier 2022, soit l'imposition du passeport vaccinal dans toutes les sphères d'activités de la province, incluant les milieux de travail, les magasins de détail, les centres commerciaux, les services de soins personnels, etc., avec comme seule exception les soins essentiels requis par l'état de santé d'une personne et ce dès maintenant, accompagnée d'une réouverture quasi-immédiate de tous les lieux dont la fermeture a été décrétée, dont les bars, les restos-bars et les restaurants. Ce n'est que de cette façon que nous pourrions améliorer significativement la situation pandémique actuelle!

Qui plus est, l'annonce récente à l'effet qu'une contribution de 10 000\$ pour les pertes alimentaires en denrées périssables, serait offerte à l'industrie via le programme d'Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) est bien loin d'être suffisante, plusieurs établissements accumulant des dizaines de milliers de perte. Par ailleurs, le programme de l'AERAM est trop rigide et empreint de formalisme superflu, ce qui compliquera inutilement les demandes d'aide des restaurateurs, alors que ce sont eux les victimes dans l'histoire!

En bref, la situation se résume en une phrase : l'annonce d'aujourd'hui du gouvernement québécois est bien trop peu, trop tard!

Tout ce qui précède nous pousse vers un questionnement tout-à-fait légitime dans les circonstances: le gouvernement Legault a-t-il peur de pénaliser les québécois non-vaccinés en raison de l'approche des élections provinciales de l'automne prochain? L'avenir nous le dira peut-être...

Dans l'intervalle, nous vous prions de recevoir, monsieur le Premier ministre du Québec et monsieur le Ministre de la Santé et des Services sociaux, nos sincères salutations.

**CORPORATION DES PROPRIÉTAIRES
DE BARS, BRASSERIES ET TAVERNES
DU QUÉBEC**



Renaud Poulin, président

**UNION DES TENANCIERS DE
BARS DU QUÉBEC**



Peter Sergakis, président